

# ISO 8459-3

Numéro de référence  
ISO 8459-3:1994(F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 8459-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 46, *Information et documentation*, sous-comité SC 4, *Applications informatiques en information et documentation*.

L'ISO 8459 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Information et documentation — Répertoire des éléments de données bibliographiques*:

- *Partie 1: Applications au prêt-inter*
- *Partie 2: Applications aux acquisitions*
- *Partie 3: Applications à la recherche documentaire*

L'annexe A fait partie intégrante de la présente partie de l'ISO 8459. Les annexes B et C sont données uniquement à titre d'information.

© ISO 1994

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

## Introduction

Les échanges de données servent à initialiser ou à poursuivre une procédure. La transmission des données nécessaires au déroulement d'une procédure exige que les éléments de données des messages échangés soient parfaitement compréhensibles dans les procédures engagées. La présente partie de l'ISO 8459 décrit, sous forme de répertoire, les éléments de données qui sont utilisés dans les procédures ou les applications à la recherche documentaire.

Les éléments de données que peut comporter une transaction de recherche documentaire sont présentés de quatre façons.

- a) Un répertoire des éléments de données (voir article 4) avec des annexes donnant les valeurs des codes et les descriptions des messages (voir A.1), ainsi que des qualificatifs de date et d'heure (voir A.2);
- b) Un index (voir article 5) englobant les noms, les mots clés et les synonymes des éléments de données et des valeurs des éléments de données, y compris les noms assignés aux messages et aux qualificatifs de date et d'heure;
- c) Une présentation structurée des éléments de données (voir article 6) qui regroupe les éléments semblables de façon hiérarchique;
- d) Un tableau (voir article 7) montrant les éléments de données qui se rattachent à des messages spécifiques de recherche documentaire.

La présente partie de l'ISO 8459 constituera, une fois complétée, un répertoire détaillé des éléments de données destinés à un usage bibliographique. La présente partie de l'ISO 8459 concerne principalement les nouveaux systèmes de recherche documentaire.

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 8459-3:1994

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d39274dd-e392-445d-a43a-70b89df0376d/iso-8459-3-1994>

# Information et documentation — Répertoire des éléments de données bibliographiques —

## Partie 3:

## Applications à la recherche documentaire

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 8459 prescrit et décrit les éléments de données nécessaires à un échange de données entre les systèmes de recherche documentaire (c'est-à-dire de terminal à ordinateur ou d'ordinateur à ordinateur). Elle identifie également les messages et leurs éléments de données qui sont utilisés dans les transactions de recherche documentaire.

Elle est applicable aussi bien aux transactions de recherche documentaire en différé qu'à celles en ligne. L'annexe B donne des exemples de l'utilisation de la présente partie de l'ISO 8459.

La structuration des éléments de données pour des applications de recherche documentaire dépasse le cadre de la présente partie de l'ISO 8459. Pour des exemples de structuration de ces éléments de données, voir ISO 8777 (commandes pour les systèmes interactifs de recherche d'information), ISO 10162 (définition de service de l'application recherche documentaire pour l'interconnexion de systèmes ouverts) et ISO 10163 (spécification de protocole de l'application recherche documentaire pour l'interconnexion de systèmes ouverts).

### 2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 8459. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords

fondés sur la présente partie de l'ISO 8459 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 639:1988, *Code pour la représentation des noms de langue*.

ISO/CEI 646:1991, *Technologies de l'information — Jeu ISO de caractères codés à 7 éléments pour l'échange d'informations (Publiée actuellement en anglais seulement)*.

ISO 2108:1992, *Information et documentation — Système international pour la numérotation des livres (ISBN)*.

ISO 2709:1981, *Documentation — Disposition des données sur bande magnétique pour l'échange d'informations bibliographiques*.

ISO 2788:1986, *Documentation — Principes directeurs pour l'établissement et le développement de thésaurus monolingues*.

ISO 3297:1986, *Documentation — Numérotation internationale normalisée des publications en série (ISSN)*.

ISO 4217:1990, *Codes pour la représentation des monnaies et types des fonds*.

ISO 5426:1983, *Extension du jeu de caractères latins codés employé pour l'échange d'information bibliographique*.

ISO 5427:1984, *Extension du jeu de caractères cyrilliques codés employé pour l'échange d'information bibliographique*.

ISO 5428:1984, *Jeu de caractères grecs codés employé pour l'échange d'information bibliographique*.

ISO 7498-3:1989, *Systèmes de traitement de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts — Modèle de référence de base — Partie 3: Dénomination et adressage*.

ISO 8601:1988, *Éléments de données et formats d'échange — Échange d'information — Représentation de la date et de l'heure*.

ISO 8777:1993, *Information et documentation — Commandes pour les systèmes interactifs de recherche d'information*.

ISO 9040:1990, *Technologies de l'information — Interconnexion des systèmes ouverts — Service de classe de base de terminal virtuel (Publiée actuellement en anglais seulement)*.

ISO 9041-1:1990, *Technologies de l'information — Interconnexion des systèmes ouverts — Protocole de classe de base de terminal virtuel — Partie 1: Spécification (Publiée actuellement en anglais seulement)*.

ISO/CEI 10027:1990, *Technologies de l'information — Cadre pour le gestionnaire de ressources du système d'information (IRDS) (Publiée actuellement en anglais seulement)*.

ISO 10162:1993, *Information et documentation — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — Définition du service d'application pour la recherche documentaire (Publiée actuellement en anglais seulement)*.

ISO 10163-1:1993, *Information et documentation — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — Spécification du protocole d'application pour la recherche documentaire — Partie 1: Spécification du protocole (Publiée actuellement en anglais seulement)*.

### 3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 8459, les définitions suivantes s'appliquent.

**3.1 chaîne de caractères:** Combinaison de lettres, chiffres, signes de ponctuation et autres caractères spéciaux.

**3.2 élément de données:** Unité de base d'information identifiable et définissable. Elle est identifiée

par un nom d'élément de données, symbolisé par une étiquette en tant qu'identificateur, et comporte une ou plusieurs valeurs exprimant un (des) fait(s) particuliers(s).

**3.3 répertoire d'éléments de données:** Liste d'éléments de données avec, au besoin, une identification de leurs valeurs.

**3.4 groupe d'éléments de données:** Ensemble d'éléments de données connexes.

**3.5 nom d'un groupe d'éléments de données:** Un ou plusieurs mots servant à identifier un groupe d'éléments de données.

**3.6 nom d'un élément de données:** Un ou plusieurs mots servant à identifier un élément de données.

**3.7 valeur d'un élément de données:** Fait exprimé sous forme de codes, chiffres ou mots et correspondant à la description ou à la représentation d'un élément de données.

**3.8 recherche documentaire:** Action, méthodes et procédures pour récupérer des informations sur un sujet donné ou les références de documents pertinents, dans un ensemble de données enregistrées.

**3.9 message:** Combinaison structurée d'éléments de données dans le cadre d'une transaction de recherche documentaire.

**3.10 enregistrement:** Groupe de données traité habituellement comme un tout.

**3.11 représentation:** Façon d'exprimer une valeur particulière d'un élément de données à l'aide d'un ou plusieurs chiffres, lettres ou caractères spéciaux.

**3.12 ensemble résultat:** Groupe d'enregistrements, références, ou autres unités d'information récupérés par l'utilisation d'une commande CHERCHER dans le processus de recherche.

**3.13 équation de recherche:** Interrogation structurée indiquant quels éléments de données les références trouvées devraient comporter.

**3.14 étiquette:** Identificateur qui remplace le nom d'un élément de données ou le nom d'un groupe d'éléments de données. (Dans la présente partie de l'ISO 8459, un nombre de trois chiffres.)

**3.15 transaction:** Création ou modification d'un message nécessaire pour une recherche documen-

taire de texte intégral ou de références, une demande de document primaire et la facturation associée.

## 4 Répertoire

Le répertoire indique le nom et la définition des éléments de données et des groupes d'éléments de données utilisés dans les transactions de recherche documentaire. Les données relatives à chaque élément ou groupe d'éléments de données sont présentées en quatre colonnes distinctes avec les en-têtes étiquette, nom, description et représentation. «Une étiquette» est utilisée pour identifier un élément de données aussi bien qu'un groupe. «Nom» veut dire «nom d'un élément de données» ou «nom d'un groupe d'éléments de données». Le nom d'un groupe

d'éléments de données est imprimé en caractères gras. La «description» comprend une définition pour chaque groupe ou élément de données, suivie d'une liste d'étiquettes correspondant aux éléments de données qui composent le groupe. La colonne «représentation et remarques» comprend des textes explicatifs sur les conventions et/ou normes utilisées pour décrire les valeurs applicables aux éléments ou groupe d'éléments de données ainsi que des échantillons de valeurs, le cas échéant.

Pour assurer la mise à jour des noms d'éléments de données, des définitions et des valeurs, l'ISO 8459-5 établira des procédures spécifiques à suivre lors de l'établissement des mises à jour de la présente partie de l'ISO 8459.

| Étiquette | Nom                                  | Description                                                                                                                                                                                                                                                                        | Représentation et remarques                                                                                                                                                |
|-----------|--------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 001       | <b>Identification du message</b>     | Information servant à identifier un message particulier.<br><br>Identificateur de groupe pour les éléments de données 002-010.                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                            |
| 002       | Nom du message                       | Expression ou code identifiant la fonction d'un message.                                                                                                                                                                                                                           | Voir A.1.                                                                                                                                                                  |
| 003       | Date                                 | Année, mois et jour de l'exécution d'une transaction.<br><a href="https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d39274dd-c330-4291-80b8-70b89df0376d/iso-8459-3-1994">https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d39274dd-c330-4291-80b8-70b89df0376d/iso-8459-3-1994</a> | Utilisé aussi avec le qualificatif de date et heure (905). Voir A.2 au sujet des qualificatifs pouvant être utilisés. Voir ISO 8601.                                       |
| 004       | Heure                                | Heure de l'envoi ou de la réception d'un message.                                                                                                                                                                                                                                  | Sert dans les systèmes automatisés à indiquer le moment exact, heure, minute et seconde, d'une transaction. Utilisé avec le qualificatif de date et heure (905). Voir A.2. |
| 010       | Numéro de transaction                | Code ou numéro attribué à une transaction dans le cas d'un service de recherche documentaire (c'est-à-dire facture, réclamation, etc.).                                                                                                                                            | Ce code ou numéro est attribué par l'organisme responsable de la création du type spécifique de document ou de message (c'est-à-dire facture, réclamation, etc.).          |
| 040       | <b>Renseignements sur la session</b> | Données servant à identifier les diverses caractéristiques d'une session particulière.<br><br>Identificateur de groupe pour les éléments de données 050-110, 120, 550, 848, 849, 900-910.                                                                                          |                                                                                                                                                                            |
| 050       | <b>Identification du participant</b> | Données identifiant chacun des participants impliqués dans une transaction et précisant la fonction de chacun.<br><br>Identificateur de groupe pour les éléments de données 060-078, 110, 120.                                                                                     |                                                                                                                                                                            |



| Étiquette | Nom                       | Description                                                                                                                                                          | Représentation et remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 060       | Fonction du participant   | Mot ou code qui précise la fonction ou le rôle joué par un participant dans une session de recherche documentaire.                                                   | Les rôles ou les fonctions possibles sont<br>0 = serveur de banque de données<br>1 = producteur de banque de données<br>2 = passerelle<br>3 = utilisateur<br>4 = répertoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 076       | Mot de passe              | Code utilisé par un système pour authentifier l'identité d'un individu ou d'une procédure informatique qui demande ou utilise une fonction ou un service du système. | Ce code peut être revu périodiquement pour garantir sa sécurité. Un mot de passe est habituellement fourni par l'utilisateur au début de la session, mais il pourrait aussi être réclamé à tout instant de la session.<br><br>D'autres mécanismes de vérification sont normalisés, par exemple architecture de sécurité dans l'ISO 7498-2 et cadre général d'authentification dans une Norme internationale en préparation.<br><br>Cet élément de données est utilisé en liaison avec l'identificateur de l'utilisateur (122), l'identificateur d'un organisme (113) et d'un utilisateur de réseau de communication (165). |
| 077       | Édition du mot de passe   | Expression ou code utilisé pour identifier le(s) mot(s) de passe antérieur et actuel.                                                                                | Deux éditions de mots de passe sont nécessaires pour changer le mot de passe. Ce sont<br>0 = ancien mot de passe<br>1 = nouveau mot de passe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 078       | Type de mot de passe      | Expression ou code utilisé pour indiquer les services auxquels le détenteur du mot de passe a droit.                                                                 | Cet élément de données est utilisé par le système pour permettre de multiples niveaux d'authentification.<br><br>Les valeurs possibles comprennent<br>0 = connexion au système<br>1 = connexion à une banque de données<br>2 = accès en lecture<br>3 = accès en écriture<br>4 = droits d'effacement<br>5 = instructions de sortie<br><br>Le niveau de sécurité (849) est utilisé pour le contrôle de l'accès aux informations confidentielles. Lié aux droits d'accès (724), qui fournissent diverses précisions relatives à un type de droit, (078) décrit le type de droit.                                              |
| 080       | Identificateur de session | Code ou nombre utilisé pour identifier une période spécifique d'interaction entre un utilisateur et un système informatique.                                         | Une session couvre habituellement les transactions entre l'utilisateur et le système depuis la connexion jusqu'à la déconnexion. Les sessions peuvent être interrompues prématurément par des événements imprévus, dus aux systèmes ou au réseau, qui provoquent un point de sortie artificiel. Des systèmes perfectionnés permettent de suspendre ou de reprendre des sessions ou de changer d'application au cours d'une session.                                                                                                                                                                                        |



| Étiquette | Nom                            | Description                                                                                                                                               | Représentation et remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 081       | Identificateur de sous-session | Code ou nombre utilisé pour identifier une période d'interaction avec un service particulier, fourni durant une même session sur un système informatique. | Peut être utilisé comme qualificatif de l'identificateur de session (080).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 086       | Identificateur de référence    | Code ou numéro attribué à une communication entre systèmes.                                                                                               | Ce nombre est utilisé pour contrôler et vérifier que toutes les interactions des systèmes ont bien été transférées et traitées dans l'ordre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 087       | Balise de poursuite            | Indication que la session devrait continuer même si les contraintes de ressources (090, 091, 092, 725) ont été dépassées.                                 | Les valeurs possibles comprennent<br>0 = continuer<br>1 = arrêter                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 088       | Balise de suspension           | Indication que la session a été ou non interrompue, chaque fois que les contraintes de ressources (090, 091, 092, 725) ont été dépassées.                 | Les valeurs possibles comprennent<br>0 = session non interrompue<br>1 = session interrompue                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 090       | Contrainte de prix             | Montant monétaire prédéterminé qui, s'il est dépassé, provoquera une action spécifique du système.                                                        | Les contraintes de prix sont fréquemment utilisées pour limiter la consommation en ressources du système par un utilisateur pendant un temps déterminé.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 091       | Contrainte de résultat         | Nombre maximum d'enregistrements qu'il est permis de récupérer durant une recherche donnée.                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 092       | Contrainte de durée de session | Durée limite prédéterminée, qui provoquera, en cas de dépassement, une action prédéterminée du système.                                                   | Un système terminera généralement la session après une certaine durée d'utilisation ou de non-utilisation du système.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 093       | Vitesse de transmission        | Nombre utilisé pour désigner la vitesse de transmission des données entre deux équipements informatiques, mesurée en bits par seconde.                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 094       | Taille des paquets             | Nombre d'octets par paquet.                                                                                                                               | Les formats de paquets sont fondés sur la structure générale telle qu'elle est définie dans X.25. Une interface simple X.25 peut théoriquement gérer 4 095 canaux virtuels, des tailles de paquets allant jusqu'à 2 048 octets, et des séquences de paquets allant jusqu'à 128 par canal logique. Comme les processeurs nodaux des prestataires de réseaux sont trop petits pour maîtriser un tel trafic à travers une simple interface, en pratique les possibilités offertes par interface sont limitées à la capacité habituelle du nœud d'accès au réseau. |

| Étiquette | Nom                          | Description                                                                                                                                    | Représentation et remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 095       | Type de ressources utilisées | Code ou expression utilisé pour indiquer le type de ressources du système qui a été utilisé durant une session ou une période de temps donnée. | <p>Les systèmes maintiennent habituellement des informations sur les ressources suivantes, dans le but d'aider à la planification, à la surveillance et au contrôle de ces ressources:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>0 = temps CPU</li> <li>1 = temps de connexion</li> <li>2 = enregistrements récupérés en ligne</li> <li>3 = enregistrements récupérés en différé</li> <li>4 = nombre de sessions</li> <li>5 = octets stockés sur disque</li> <li>6 = nombre de profils sauvegardés</li> <li>7 = paquets transmis</li> <li>8 = mémoire</li> <li>9 = transactions du terminal</li> <li>10 = nombre d'accès disque</li> <li>11 = nombre de bandes</li> </ul> <p>Utilisé en liaison avec le montant de l'utilisation (097).</p> |
| 096       | Performance du système       | Données collectées pour informer les gestionnaires de la performance du système.                                                               | <p>Les mesures caractéristiques de performance du système comprennent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>0 = délai de mise en route</li> <li>1 = pourcentage d'interruptions</li> <li>2 = nombre de défaillances du système</li> <li>3 = nombre d'interruptions des télécommunications</li> <li>4 = temps de réponse moyen</li> </ul> <p>Utilisé en liaison avec le montant de l'utilisation (097).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 097       | Montant de l'utilisation     | Quantités qui mesurent les valeurs correspondant au type de ressources utilisées (095) et à la performance du système (096).                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 098       | Messages obtenus en retour   | Un nombre entier indiquant le nombre d'enregistrements de la banque de données et/ou le nombre de message d'erreur obtenus en retour.          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 101       | Types d'utilisateurs         | Identification de la catégorie de l'utilisateur, à des fins de gestion.                                                                        | <p>Les valeurs possibles sont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>0 = intermédiaire</li> <li>1 = utilisateur final</li> <li>2 = gouvernement</li> <li>3 = université</li> <li>4 = organisme scientifique</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| 102       | Type de recherche            | Identification du type de recherche menée dans une banque de données.                                                                          | Utilisé pour indiquer les différents types de recherche: bibliographique, numérique, graphique, dans des répertoires ou autres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 103       | Type de banques de données   | Identification générique et spécifique du type de banques de données.                                                                          | Utilisé pour indiquer les différents types de banques de données: bibliographique, numérique, graphique, répertoire ou autres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| Étiquette | Nom                                    | Description                                                                                                                                                                                                                            | Représentation et remarques                                                                                                                                                   |
|-----------|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 110       | <b>Identification de l'organisme</b>   | Éléments de données destinés à identifier un organisme participant à une session.<br><br>Identificateur de groupe pour les éléments de données 111-113 et 130-137.                                                                     |                                                                                                                                                                               |
| 111       | Nom de l'organisme                     | Mot, expression ou sigle servant à identifier un organisme ou une société commerciale.                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                               |
| 112       | Nom abrégé                             | Forme réduite du nom d'un organisme (111).                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                               |
| 113       | Identificateur d'un organisme          | Nombre ou code unique utilisé par un système de recherche documentaire pour identifier un organisme.                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                               |
| 120       | <b>Identification de l'utilisateur</b> | Éléments de données destinés à identifier un individu utilisant un système de recherche documentaire, ou celui pour qui l'opération est exécutée.<br><br>Identificateur de groupe pour les éléments de données 121-123 et 130-137.     |                                                                                                                                                                               |
| 121       | Nom de l'utilisateur                   | Nom de la personne qui est à l'origine de la session de recherche documentaire.                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                               |
| 122       | Identificateur de l'utilisateur        | Nombre ou code unique utilisé par un système de recherche documentaire pour identifier la personne qui est à l'origine de la session.                                                                                                  |                                                                                                                                                                               |
| 123       | Affiliation de l'utilisateur           | Identification de l'organisme auquel est rattaché l'utilisateur.                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                               |
| 130       | <b>Adresse</b>                         | Code ou expression précisant la localisation géographique ou le lieu associés à une personne ou un organisme.<br><br>Identificateur de groupe pour les éléments de données 131-137.                                                    | Cet élément peut être utilisé conjointement avec le nom de l'organisme (111) ou le nom de l'utilisateur (121). Pour les adresses du réseau de télécommunications, voir (160). |
| 131       | Instruction pour l'adresse             | Mot ou code qui indique l'adresse à laquelle les résultats de l'interrogation, les profils de diffusion sélective de l'information (SDI), les factures doivent être envoyés, si elle est différente de l'adresse d'origine du message. | Cet élément de données est utilisé conjointement avec l'adresse (130).<br><br>Les valeurs possibles comprennent<br><br>0 = expédier à<br>1 = facturer à                       |
| 132       | Boîte postale                          | Numéro de casier attribué par le bureau de poste.                                                                                                                                                                                      | Peut être utilisé conjointement avec le nom d'un organisme (111) ou d'un utilisateur (121).                                                                                   |
| 133       | Rue et numéro                          | Numéro et expression utilisés pour identifier une localisation dans une zone urbaine ou rurale.                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                               |
| 134       | Ville                                  | Mot ou expression utilisés pour identifier une localité, y compris la banlieue ou le bureau distributeur.                                                                                                                              |                                                                                                                                                                               |

| Étiquette | Nom                                            | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Représentation et remarques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 135       | Région                                         | Mot ou expression identifiant une zone dans un pays, par exemple état, province, comté.                                                                                                                                                                                                     | Il peut être indispensable d'identifier plusieurs réseaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 136       | Pays                                           | Mot ou expression utilisés pour identifier un pays.                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 137       | Code postal                                    | Code attribué par les autorités postales d'un pays, afin d'identifier de façon univoque une adresse ou un groupe d'adresses.                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 150       | Réseau de télécommunications                   | Mot, expression ou sigle utilisés pour identifier le réseau de télécommunications pour accéder à un système distant.                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 160       | <b>Adresse de réseau de télécommunications</b> | Numéro ou code unique servant à identifier un appareil au sein d'un réseau de télécommunications.<br><br>Identificateur de groupe pour les éléments de données 161-166.                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 161       | Numéro de téléphone                            | Numéro unique attribué à une ligne téléphonique.                                                                                                                                                                                                                                            | Cet élément de données peut avoir ou non la même valeur que l'identificateur de l'organisme (113) ou de l'utilisateur (122).                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 162       | Numéro de télécopieur                          | Numéro unique utilisé pour l'envoi et la réception de télécopies.                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 164       | Identificateur de messagerie électronique      | Numéro unique attribué à une boîte ou un service de messagerie électronique.<br><a href="https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d39274dd-c392-445d-a43a-76b90033a4e1-19940311">https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d39274dd-c392-445d-a43a-76b90033a4e1-19940311</a> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 165       | Identificateur d'un utilisateur de réseau      | Code unique attribué à un utilisateur de réseau de télécommunications.                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 166       | Adresse de réseau du serveur                   | Nombre ou code unique utilisé pour identifier un serveur dans un réseau de télécommunications.                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 200       | Invite                                         | Caractère, chaîne de caractères ou menu utilisés pour aider et guider les échanges de l'utilisateur avec le système informatique.                                                                                                                                                           | Il convient que les systèmes fournissent une invite pour guider les échanges de l'utilisateur.                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 230       | <b>Expression de commande</b>                  | Requête pour le fonctionnement d'une application ou pour l'exécution d'un programme particulier.<br><br>Identificateur de groupe pour les éléments de données 232-281, 610.                                                                                                                 | Une expression de commande comprend habituellement un mot de commande (240) et une spécification de commande (250). Certaines expressions peuvent ne comprendre qu'un seul mot de commande, par exemple l'instruction de fin de session. La spécification de commande éventuelle suit le mot de commande et précise l'opération informatique annoncée par le mot de commande. |
| 232       | Historique                                     | Liste des expressions de commande précédemment utilisées durant une session.                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

| Étiquette | Nom                              | Description                                                                                                                                                                                                                                                                     | Représentation et remarques                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 233       | Profil de recherche              | Ensemble d'une ou de plusieurs expressions de commande qui peut être exécuté périodiquement dans une ou plusieurs banques de données et qui est désigné par un nom.                                                                                                             | Le nom peut être un mot, une expression ou un code.                                                                                                                                                                                            |
| 235       | Identificateur de commande       | Nombre ou code qui est attribué à une expression de commande et qui peut être utilisé pour la représenter.                                                                                                                                                                      | Des classes distinctes d'identificateurs peuvent être fournies pour chaque type d'expression de commande, par exemple l'identificateur d'un ensemble de recherche qui est utilisé dans l'ISO 8777 pour identifier une expression de recherche. |
| 240       | Mot de commande                  | Mot ou abréviation spécifique utilisé au début d'une expression de commande.                                                                                                                                                                                                    | Habituellement le sens de la fonction à utiliser est rendu par un verbe explicite. Voir ISO 8777.                                                                                                                                              |
| 250       | <b>Spécification de commande</b> | Chaîne de caractères suivant un mot de commande et spécifiant comment et sur quoi l'expression de commande doit opérer.<br><br>Identificateur de groupe pour les éléments de données 255-281.                                                                                   | Une spécification de commande peut être constituée d'un ou de plusieurs éléments de données définis de 255 à 281.                                                                                                                              |
| 252       | Attribut de complétude           | Expression ou code qui spécifie la complétude d'une expression de recherche.                                                                                                                                                                                                    | Utilisé pour signaler: champ incomplet, champ complet, etc. Voir ISO 10163:1993, annexe D pour les valeurs possibles.                                                                                                                          |
| 253       | Attribut de structure            | Attribut qui spécifie la structure d'un terme de recherche.                                                                                                                                                                                                                     | Utilisé pour signaler: expression, mot, etc. Voir ISO 10163:1993, annexe D pour les valeurs possibles.                                                                                                                                         |
| 254       | Attribut de position             | Attribut qui spécifie la position d'un type de terme de recherche (nom, sujet, etc.) dans une expression de recherche.                                                                                                                                                          | Utilisé pour signaler: premier du champ, premier du sous-champ, etc. Voir ISO 10163:1993, annexe D pour les valeurs possibles.                                                                                                                 |
| 255       | Terme de recherche               | Un ou plusieurs mots, nombres, ou symboles utilisés dans le libellé de la spécification de commande d'une expression de commande CHERCHER.                                                                                                                                      | Le terme de recherche identifie la cible de la recherche effectuée avec la commande CHERCHER. Voir ISO 8777.                                                                                                                                   |
| 257       | Étiquette de champ               | Code ou valeur numérique utilisé pour identifier un élément d'information dans un index, un thésaurus, une question, un enregistrement de banque de données, etc. On donne des étiquettes de champ à des unités d'information telles que résumés, colonnes de tableaux, auteur. |                                                                                                                                                                                                                                                |
| 258       | Termes liés                      | Code ou expression indiquant que la recherche se fait par des entrées qui sont logiquement liées au terme de recherche spécifié.                                                                                                                                                | Les relations des entrées sont généralement définies dans des vocabulaires contrôlés ou des répertoires hiérarchisés. Voir ISO 2788 pour les valeurs possibles.                                                                                |
| 261       | Masque                           | Caractère défini dans un ensemble de caractères, qui est utilisé pour indiquer que la valeur exacte n'est pas indispensable pour un nombre de caractères donnés d'un terme de recherche.                                                                                        | Un caractère séparé peut être utilisé pour indiquer le nombre de caractères masqués. Voir ISO 8777.                                                                                                                                            |